



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Cyrielle DUCROT
unité-QLM-LET260660
Tél : 05 59 80 87 48
Mél : ddtm-secheresse@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Signalé

Pau, le **10 JUL. 2026**

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Mise en alerte eau potable de votre commune

Il est observé une baisse du débit des cours d'eau et du niveau des ressources souterraines. Les prévisions météorologiques annoncent la persistance de conditions sèches et chaudes pour les prochains jours. Ainsi, à l'issue du comité sécheresse du 7 juillet 2026, il a été décidé des mesures pour préserver les usages prioritaires de l'eau et les débits des cours d'eau.

Pour ce qui concerne l'eau potable, compte-tenu des consommations en augmentation et de l'évolution des ressources, toutes les communes du Béarn ainsi que les communes d'Hasparren et d'Ossès au Pays basque ont été placées en situation d'alerte. Les autres communes du département demeurent à ce stade en vigilance.

Votre commune est placée en alerte. À compter du 10 juillet 2026, 18 h, des mesures de restrictions sont applicables à certains usages de l'eau potable. L'arrêté préfectoral ci-joint et notamment son annexe 2, détaillent les restrictions par usage.

Par ailleurs, de nombreux cours d'eau et affluents du département ont été placés en situations d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise. **Des restrictions s'appliquent aux prélèvements directs dans ces cours d'eau et leur nappe d'accompagnement.** Ils concernent l'ensemble des prélèvements effectués par des particuliers ou des professionnels, notamment pour l'irrigation agricole.

Ces informations sont consultables sur le site Internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques (<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/>) et sur VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr/>). La plaquette de communication correspondant au niveau alerte est jointe à ce courrier, je vous invite à l'afficher en mairie pour informer les citoyens.

Le Préfet,


Jean-Marie GIRIER

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes suivantes : Aast, Abère, Abidos, Abitain, Abos, Accous, Agnos, Ance-Féas, Andoins, Andrein, Angaïs, Angous, Anos, Anoye, Aramits, Araujuzon, Araux, Arbus, Aren, Aressy, Arette, Argagnon, Argelos, Arget, Arnos, Arricau-Bordes, Arrien, Arros-de-Nay, Arrosès, Arthez-d'Asson, Arthez-de-Béarn, Artigueloutan, Artiguelouve, Artix, Arudy, Arzacq-Arraziguet, Asasp-Arros, Assat, Asson, Aste-Beon, Astis, Athos-Aspis, Aubertin, Aubin, Aubous, Audaux, Auga, Auriac, Aurions-Idernes, Aussevielle, Auterrive, Autevielle-Saint-Martin-Bideren, Aydie, Aydius, Baigts-de-Béarn, Balansun, Baleix, Baliracq-Maumusson, Baliros, Barinque, Barraute-Camu, Barzun, Bassillon-Vauzé, Bastanès, Baudreix, Bédeille, Bedous, Bellocq, Bénéjacq, Bentayou-Sérée, Beost, Bérenx, Bernadets, Bescat, Bésingrand, Bétracq, Beuste, Beyrie-en-Béarn, Bidos, Bielle, Bilhères, Billère, Biron, Bizanos, Boeil-Bezing, Bonnut, Borce, Bordères, Bordes, Bosdarros, Boueilh-Boueilho-Lasque, Bougarber, Bouillon, Boumourt, Bourdettes, Bournos, Bruges-Capbis-Mifaget, Bugnein, Burgaronne, Buros, Burosse-Mendousse, Buziet, Buzy, Cabidos, Cadillon, Cardesse, Carrère, Carresse-Cassaber, Castagnède, Casteide-Cami, Casteide-Candau, Casteide-Doat, Castéra-Loubix, Castet, Castetbon, Castétis, Castetnav-Camblong, Castetner, Castetpugon, Castillon (Canton d'Arthez-de-Béarn), Castillon (Canton de Lembeye), Caubios-Loos, Cescau, Cette-Eygun, Charre, Claracq, Coarraze, Conchez-de-Béarn, Corbère-Abères, Coslédaà-Lube-Boast, Coublucq, Crouseilles, Cuqueron, Denguin, Diusse, Doazon, Dognen, Doumy, Eaux-Bonnes, Escos, Escot, Escou, Escoubès, Escout, Escurès, Esclourenties-Daban, Espéchède, Espiute, Espoey, Esquiule, Estialescq, Estos, Etsaut, Eysus, Fichous-Riumayou, Gabaston, Gan, Garlède-Mondebat, Garlin, Garos, Gayon, Gelos, Ger, Gerderest, Gère-Bélesten, Géronce, Gestas, Géus-d'Arzacq, Geüs-d'Oloron, Goes, Gomer, Guinarthe-Parenties, Gurmençon, Gurs, Hagetaubin, Hasparren, Haut-de-Bosdarros, Herrère, Higuères-Souye, Hours, Idron, Igon, Issor, Izeste, Jasses, Jurançon, L'Hôpital-d'Orion, Laà-Mondrans, Laàs, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Labastide-Villefranche, Labatmale, Labatut, Labeyrie, Lacadée, Lacommande, Lacq, Lagor, Lagos, Lahontan, Lahourcade, Lalongue, Lalouquette, Lamayou, Lanne-en-Baretous, Lannecaube, Lanneplaa, Laroin, Larreule, Laruns, Lasclaveries, Lasserre, Lasseube, Lasseubetat, Lay-Lamidou, Ledeuix, Lée, Léés-Athas, Lembeye, Lème, Léren, Lescar, Lescun, Lespielle, Lestourcy, Lestelle-Bétharram, Limendous, Livron, Lombardia, Lonçon, Lons, Loubieng, Lourdios-Ichère, Lourenties, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Louvigny, Luc-Armau, Lucarré, Lucgarier, Lucq-de-Béarn, Lurbe-st-Christau, Lussagnet-Lusson, Lys, Malaussanne, Mascaraàs-Haron, Maslacq, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Maucor, Maure, Mazères-Lezons, Mazerolles, Meillon, Méracq, Méritein, Mesplède, Mialos, Miossens-Lanusse, Mirepeix, Momas, Momy, Monassut-Audiracq, Moncaup, Moncla, Monein, Monpezat, Monségur, Mont, Mont-Disse, Montagut, Montaner, Montardon, Montaut, Montfort, Morlaàs, Morlanne, Mouhous, Moumour, Mourenx, Nabas, Narcastet, Narp, Navailles-Angos, Navarrenx, Nay, Noguères, Nousty, Ogenne-Camptort, Ogeu-les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Oraàs, Orin, Orion, Orriule, Orthez, Os-Marsillon, Osse-en-Aspe, Ossenx, Ossès, Ouillon, Ousse, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Pardies-Piétat, Pau, Peyrelongue-Abos, Piets-Plasence-Moustrou, Poey-d'Oloron, Poey-de-Lescar, Poms, Ponson-Debat-Pouts, Ponson-Dessus, Pontacq, Pontiacq-Viellepinte, Portet, Pouliacq, Poursiugues-Boucoue, Préchacq-Josbaig, Préchacq-Navarrenx, Précilhon, Puyoô, Ramous, Rébénacq, Ribarrouy, Riupeyrous, Rivehaute, Rontignon, Saint-Abit, Saint-Armou, Saint-Boès, Saint-Castin, Saint-Dos, Saint-Faust, Saint-Girons-en-Béarn, Saint-Gladie-Arrive-Munein, Saint-Goin, Saint-Jammes, Saint-Jean-Poudge, Saint-Laurent-Bretagne, Saint-Médard, Saint-Pé-de-Léren, Saint-Vincent, Sainte-Colome, Salies-de-Béarn, Salles-Mongiscard, Sallespisse, Samsons-Lion, Sarpourenx, Sarrance, Saubole, Saucède, Sault-de-Navailles, Sauvagnon, Sauvelade, Sauveterre-de-Béarn, Séby, Sedze-Maubecq, Sedzère, Séméacq-Blachon, Sendets, Serres-Castet, Serres-Morlaàs, Serres-Sainte-Marie, Sévignacq, Sévignacq-Meyracq, Simacourbe, Siros, Soumoulou, Sus, Susmiou, Tabaille-Usquain, Tadousse-Ussau, Taron-Sadirac-Viellenave, Tarsacq, Thèze, Urdès, Urdos, Urost, Uzan, Uzein, Uzoz, Verdets, Vialer, Viellenave-d'Arthez, Viellenave-de-Navarrenx, Vielleségure, Vignes, Viven.

Copie :

- Messieurs les Présidents de la communauté de communes du Haut Béarn, de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau, de la communauté de commune Pays de Nay, de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la communauté de communes du Nord Est Béarn, de la communauté de communes Lacq-Orthez, de la communauté de communes Béarn des Gaves, de la communauté d'agglomération Pays basque,
- Mesdames et Messieurs les Présidents du Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre, du Syndicat d'eau potable de Navarrenx, du Syndicat intercommunal d'eau potable des Eschourdes, du Syndicat d'eau potable de la région de Jurançon, de Pyren'Eau, du Syndicat mixte de la Pierre-Saint-Martin, du Syndicat d'eau potable d'Aren-Prechacq-Josbaig, du Syndicat d'eau potable de la région de Lescar, du Syndicat d'eau potable d'Ogeu-les-Bains, du Syndicat d'eau potable du Vert, du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees, du Syndicat d'eau de la vallée d'Ossau, du Syndicat intercommunal du bassin d'Orthez, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Saleys et des Gaves, du Syndicat d'eau et d'assainissement Porte d'Aspe, du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baise, du Syndicat intercommunal eau potable et assainissement collectif Borce Etsaut, du Syndicat d'eau potable Estos-Ledeuix-Verdets, du Syndicat mixte eau et assainissement des trois cantons,
- OFB 64,
- ARS Nouvelle-Aquitaine,
- UD DREAL 64-40,
- DDPP 64,
- DDTM 40,
- Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
- Agence de l'eau Adour-Garonne (délégation de Pau).